

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 9 décembre 2022

Date de la convocation du Comité syndical: 30 novembre 2022
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 28

Etaient présents : Mmes Eloise BOURREAU-GOBIN Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, Mrs, Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Gaétan LEAUTE, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Edgard BARBE, Jacques MALHOMME, Laurent PIRAUD de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie Line BOUSSEAU, Annie BRIEND, Sylvie GAUTREAU, Mrs Raymond CHARBONNIER, Roch CHERAUD de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Laura GLASS, Mrs Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, Alain PINABEL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA, Mrs Michel AURAY, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Claire HUGUES, Mrs Rémy ROHRBACH (pouvoir à Mme BOURREAU-GOBIN), Jacques PRIEUR, Jacques RIOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz. Mr Michel OLIVIER de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mr Christophe LEGLAND de Grand Lieu Communauté.

DELIBERATION

∞∞∞∞

OBJET : CONVENTION ENTRE LA C.C. SUD ESTUAIRE ET LE PETR

Le syndicat mixte du PETR du Pays de Retz ne disposant pas de structure administrative, des conventions sont passées entre les EPCI et le PETR du Pays de Retz pour des mises à disposition de personnel.

En l'espèce, la Communauté de Communes Sud Estuaire apporte le concours de ses services communautaires au fonctionnement du PETR pour :

- La mise à disposition d'agent(s), notamment un chargé de mission, ou des stagiaires,
- La mise à disposition d'un véhicule de service pour les déplacements des différents agents missionnés par le PETR,
- Le soutien technique pour la comptabilité du PETR : élaboration du budget, bons de commandes, paiement des factures, liens avec la trésorerie, gestion de la ligne de trésorerie, etc
- L'établissement des fiches de paie des agents mis à disposition, y compris les smartphones,
- Le soutien technique du service informatique, le serveur NAS

En échange de cette mise à disposition des services de la Communauté de Communes Sud Estuaire, le PETR apportera une participation financière annuelle correspondant :

- Aux traitements des emplois des agents affectés,
- Aux éventuelles indemnités de stagiaires,

- A l'ensemble des frais s'y rapportant, notamment : charges sociales, frais d'assurance, frais de mission, formation coût kilométrique, achat et remplacement du matériel dédié
- Aux frais divers de fonctionnement qui pourrait être payé directement par la CCSE,
- Au temps passé par les services finances pour la gestion du budget du PETR,
- Au temps passé par le service informatique.

La Communauté de Communes établira à chaque fin de trimestre un décompte détaillé et un titre de recettes correspondant.

Dans sa séance du 12 avril 2021, les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le projet de convention entre la CCSE et le PETR portant sur les points précédents sur la période 2021-2024.

Or, la délibération de la CCSE équivalente porte sur la période 2021-2025.

Afin de procéder aux régularisations comptables, la Trésorerie de Pornic demande une délibération concordante.

Aussi, il est proposé au comité syndical de délibérer à nouveau sur la base des mêmes engagements financiers pour la période 2021-2025.

Entendu l'exposé du Président, le comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention entre la communauté de communes Sud Estuaire et le syndicat mixte du PETR du Pays de Retz pour la période 2021-2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer sur tout document administratif relatif à ce dossier.

Reçu en préfecture
de Nantes le

23 DEC. 2022

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

